



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Aéroports

Question écrite n° 8188

Texte de la question

M Andre Lejeune appelle l'attention de M le ministre des transports et de la mer au sujet de l'importation d'animaux vivants des especes tropicales. Il apparait, en effet, que l'inadaptation de nos aeroportos a la reception de certains animaux pendant la periode hivernale provoque souvent un arret de leur importation. Il serait souhaitable d'envisager l'aménagement des aeroportos francais, en particulier celui de Roissy - Charles-de-Gaulle, afin de recevoir dans de bonnes conditions les animaux importes ; ce qui, de plus, eviterait probablement de mettre en danger l'avenir des fabricants et distributeurs de produits et animaux familiais. Il lui demande en consequence les mesures qu'il envisage de prendre afin de remedier a cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - L'importation des animaux vivants d'origine tropicale pendant la periode hivernale necessite effectivement des installations adaptees sur les aeroportos. Sans attendre la publication au Journal officiel du 14 septembre 1988 de l'avis aux importateurs d'animaux vivants d'origine tropicale interdisant l'importation pendant la periode comprise entre le 1er novembre et le 31 mars, Aeroports de Paris, en concertation avec le ministere de l'agriculture, le secretariat d'Etat a l'environnement, la direction generale des douanes et les compagnies Air France et UTA s'est preoccupe de longue date de trouver une solution a ce probleme. C'est ainsi qu'un projet de station animale destinee a accueillir des animaux vivants d'especes tropicales sur l'aeroport Charles-de-Gaulle a ete elabore. Cet ouvrage, d'un cout de l'ordre de 3 MF, sera mis en service debut 1990. Il est concu de facon a disposer d'une zone de depalettisation des expeditions, de locaux de visite des marchandises pour le service veterinaire et de douane, de locaux pour stocker et preparer la nourriture, de salles privatives et de boxes permettant l'hebergement de neuf chevaux ou bovins, cinq animaux familiais, environ dix expeditions d'animaux divers, en particulier des animaux exotiques. En ce qui concerne les grands aeroportos de province, une enquete realisee par les services de la direction generale de l'aviation civile a montre qu'il semblait ne pas y avoir de problemes particuliers. En effet les gestionnaires n'ont pas eu connaissance de situation empechant l'importation de tels animaux, ils n'ont pas ete non plus saisis de demandes de la part des professionnels pour l'aménagement de locaux specifiques destines a ce trafic. Il est a noter toutefois que deux aeroportos (Bale-Mulhouse et Toulouse) ont indique avoir des equipements adaptes a ces besoins (locaux chauffes en zone fret).

Données clés

Auteur : [M. Lejeune Andr](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8188

Rubrique : Transports aeriens

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 1989, page 222